

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
A.S.A. DU CANAL DE GAP**

DOCUMENT AFFICHE DU 21.11.25 AU 08.12.2025

Nombre de syndics en exercice	:	10+04
Nombre de présents ou représentés	:	09+01
Pour	:	09
Contre	:	00
Abstention	:	00

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT
Séance du 19 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 novembre à 09h00, le syndicat du Canal de Gap est assemblé en session ordinaire au siège de l'ASA, sous la présidence de M. Robert Nebon, Président, qui rappelle que la convocation légale a été adressée en date du 06 novembre 2025.

Etaient présents : Claude Nebon, Nathalie Baille, Rémi Queyrel, Jérôme Amouriq, Jean-François Tourrès, Joel Reynier (Suppléant),

Était Absent : Gaël Pascal,

Étaient excusés et représentés : René Eymery (Pouvoir donné à Claude Nebon), Christel Gagliardo (Pouvoir donné à Jérôme Amouriq), Jean-Pierre Martin (représenté par Robert Nebon)

Assistaient sans voix délibérante : De Truchis Vincent (Directeur), Chaix Richard (Responsable Administratif et Financier).

Secrétaire de séance : Claude Nebon,

Objet : Consultation pour achat de coude en DN 500 relatifs aux travaux sur les chambres de vannes sur le secteur de Tallard.

Monsieur le Président indique que l'ASA a lancé une consultation pour acquérir des coudes en DN 500 dans le cadre de travaux relatifs aux chambres de vannes sur le secteur de Tallard.

La consultation a été adressée par mail à 9 entreprises le 27/10/2025 avec une remise des offres le 10/11/2025.

A l'issue du délai, il a été constaté par la Commission d'Appel d'Offre qu'aucune offre n'a été reçue.

Le conseil syndical constate que compte tenu des délais de réponse des autres offres sur les pièces spéciales qui sont de l'ordre de 3 à 12 mois pour les délais de fabrication et livraison, Il est proposé de rendre l'offre infructueuse et de la relancer pour obtenir l'ensemble des fournitures à l'automne 2025 et faire la totalité de travaux entre novembre 2025 et mars 2026.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat à la majorité des membres présents et représentés décide de :

- Rendre la consultation infructueuse puisqu'aucune offre.
- Relancer la consultation

- Donner tout pouvoir au Président pour signer les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Gap, les jours, mois et an que dessus.

Une feuille d'émargement signée des membres présents est annexée au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance
Claude Nebon



Certifiée et rendue exécutoire,

Après affichage

Le Président

Robert Nebon


